

COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé,** par 15 voix « pour », de ne pas faire usage de son droit de veto contre les décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 26 juin 2024 relatives :
 - à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 10'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition,
 - o à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal,
 - o au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 francs,
 - o au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 350'000 francs,
 - o au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs,
 - à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs,
 - à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre,
 - à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement de l'acquisition de
 6 minibus pour la prestation du Bibliobus intercommunal.
- ✓ **Décidé**, par 7 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, de rejeter la demande de projet de délibération concernant le Projet de bulle au TCPC.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- ✓ Approuvé, à l'unanimité,
 - o le rapport de la Commission des affaires sociales relatif à un soutien en faveur des victimes des intempéries en Suisse,
 - o le rapport de la commission de l'environnement relatif à l'installation de stations de réparation de vélos en libre-service,
 - o le rapport du 5 octobre 2023 de la Commission de sécurité pour le renouvellement du véhicule tonne-pompe des sapeurs-pompiers de Perly-Certoux et de Bardonnex.
- √ Voté, à l'unanimité, pour examiner le nouveau règlement du Conseil municipal, la nomination de la commission ad hoc composée de M. Hilty, M. Martignoni, Mme Giuntini-Favre, M. Cheyroux et Mme de Raemy.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI